

Étude sur le profil des candidats dans le centre d'emploi et de formation pour personnes handicapées mentales de Kanagawa

**Tomoko SUGANO, Akiko YOSHIDA, Takeshi MATSUIISHI,
Harutada SAKAI**

Département d'Education Spécialisée, Faculté d'Education et de Sciences Humaines, Université Nationale de Yokohama

Résumé

Le centre d'emploi et de formation de Kanagawa a été créé en 1987 afin d'aider des personnes handicapées mentales à obtenir un emploi compétitif. Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé une enquête afin de déterminer le genre de personne qui s'adresse à ce centre et les qualités nécessaires à une candidature retenue de 1988 à 1991. Sur 154 candidats au total, 120 ont été retenus.

Le résultat de l'enquête a montré que la plupart des candidats étaient considérés comme légèrement attardés mentaux. Le QI moyen des candidats retenus était de 58,6. Une des caractéristiques de ce groupe était que sa capacité au travail, évaluée par le GATB2 (test standardisé japonais des aptitudes au travail), ne correspondait pas à son résultat au test de QI. Comparée à un échantillon de population d'un QI similaire, sa capacité au travail était nettement

supérieure. En particulier, la capacité au travail de personnes atteintes d'un trouble autistique était bien meilleure que celle de personnes qui n'en souffraient pas. Les autistes constituaient 30 % du nombre total des candidats retenus au cours des deux premières années. En raison des problèmes d'adaptation sociale rencontrés par les autistes, le centre a été contraint de diminuer progressivement le nombre de candidats atteints de ce trouble. Ces problèmes étaient dus à un trop grand intérêt porté, pendant le processus de sélection, à la capacité au travail au détriment de l'aptitude à l'adaptation sociale. Alors que l'objectif de ce centre, qui est d'obtenir un travail, était atteint, les personnes présentant un trouble autistique rencontraient, au cours de la formation, de nombreuses difficultés d'adaptation. En conclusion, les auteurs soulignent l'importance d'évaluer, dans la gestion de l'emploi et de la formation professionnelle de personnes autistes, leur capacité à

l'adaptation sociale en plus de leur capacité au travail.

(publication originale dans Kanagawa Seishinigaku

kaishi, Journal de l'association psychiatrique de

Kanagawa, 46: 67-73, 1997)